



**Réorganisation des directions régionales fusionnées  
CE extraordinaire du 10 mai 2016  
Avis des élus SNE-FSU et vote des élus**

**Nous prenons acte :**

- du maintien de l'ensemble des implantations de l'ADEME ;
- de l'absence affichée de mobilité géographique forcée ;
- de la définition, enfin, d'une stratégie territoriale ;
- de l'investissement important de l'ensemble des collègues, à chaque niveau, malgré une prise en compte plus ou moins variable de leurs contributions.

**Nous dénonçons et regrettons :**

- **l'absence d'évaluation des organisations préexistantes** en DR et une organisation type non concertée ;
- **l'absence de l'adéquation missions-moyens humains** disponibles, malgré la demande répétée d'une analyse en ETP, et pour chaque salarié des missions avant/après réorganisation ;
- un exercice "**effectifs de référence 2016-2017**" qui pénalise principalement **les DR fusionnées** ;
- **les mobilités fonctionnelles forcées** ;
- certaines **décisions arbitraires de la hiérarchie qui impactent** notamment la charge de travail des salariés ;
- **l'absence de transparence** dans la nomination des postes de coordinateurs et animateurs alors que cette volonté de transparence était l'argument majeur porté par la direction pour la nomination de la hiérarchie ;
- **la fausse concertation** menée dans certaines équipes ;
- **le manque de prise en compte des contributions des équipes des plus petits sites**, au risque de les marginaliser ;
- **la superposition et multiplication des niveaux de management** (1 à 3 niveaux ajoutés) au détriment de l'opérationnel et de l'autonomie des salariés ;
- **les différences notables de contenu des fiches de postes de coordinateurs de pôle** et du temps qui leur est attribué pour gérer la coordination ;
- le refus de la direction d'attribuer des heures complémentaires de délégation aux membres du CE et du CHSCT pour la préparation des réunions.

Nous nous associons à l'avis du **CHSCT et tout particulièrement sur les points de vigilance relatifs aux risques psychosociaux.**

Nous regrettons que l'enquête menée par le CHSCT, riche d'enseignements sur la perception par les salariés de cette réorganisation, n'ait pas fait l'objet d'une appropriation et analyse par la hiérarchie, puis d'un retour aux représentants du personnel.

**Nous demandons :**

- **l'arrêt de la réduction des effectifs** et l'attribution de moyens humains supplémentaires (au-delà d'un poste à la DRH), a minima jusqu'au rendu de l'évaluation ;
- le retour sans délai à **plus de transparence** avec la parution de fiches de postes ;
- un **plan d'accompagnement étoffé** par des mesures complémentaires à la formation (parrainage, prestation d'accompagnement au changement, plan de requalification avec enveloppe de points spécifique, cellule d'écoute RPS, structure réactive de régulation des blocages...) ;
- la mise en place sans délai d'une **commission de conciliation spécifique** à la réorganisation territoriale ;
- la possibilité pour tous les salariés travaillant sur une même thématique ou un même métier (ingénieurs, chargés de communication, chargés de formation, RAJ, ...) de pouvoir **participer aux réunions de réseaux internes** ;
- la **mise en place des moyens les plus performants** de connections Internet, de visioconférences sur l'ensemble des sites et des bureaux de passage équipés pour faciliter l'exercice des missions hors de son lieu habituel de travail ;
- **un suivi et une évaluation** conduits par une mission externe à la DEAT après 6 mois puis 12 mois de la mise en place cette réorganisation (fin 2016 et juin 2017) ;
- la mise en place d'un **groupe de travail pour formaliser les objectifs et la méthode de suivi et d'évaluation** prévus à 6 et 12 mois, toute évaluation devant pouvoir conduire à des mesures d'adaptation des organisations.

Au vu de ces éléments les **élus SNE-FSU au CE votent contre** ce projet d'organisation des DR fusionnées.

**Vote sur le projet de réorganisation des DR fusionnées :**

CONTRE : 7 (5 SNE + 1CGT + 1 CFDT), ABSTENTIONS : 4 (CFDT), POUR : 0

**En complément, les élus SNE-FSU, CGT et CFDT votent à l'unanimité une motion demandant l'arrêt de la réduction des effectifs qui a un impact immédiat sur la réorganisation des DR fusionnées.**